
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 26 Septembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-72/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Bérange BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, Mme Sabine PEYROUSEL, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Michel FARNOLE, M. Jean-Michel FESTE.

Secrétaire de séance : Mme Magali VERGNES

**OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT : AVENANT N°3 AU CONTRAT
D'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU MONTLAURIER**

L'ex syndicat du Mont Laurier avait confié l'exploitation du service public de distribution d'eau potable à la société VEOLIA EAU par contrat en date du 27 Mars 1997. Ce contrat a été modifié par 2 avenants.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Il convient de prolonger ce contrat d'une durée de un an jusqu'au 31 décembre 2009 pour permettre le renouvellement de ce contrat dans de bonnes conditions ou pour adopter le choix d'une gestion en régie de ce service.

L'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une délégation de service public peut être prolongée d'un an pour des motifs d'intérêt général, ce qui est le cas pour le présent dossier.

Il convient pour ce faire de passer un 3^{ème} avenant au contrat actuel.

Je vous propose :

- d'approuver les termes de cet avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents de type administratif, technique ou financier relatifs à ce dossier.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Jacques BASCOU